



direction des services départementaux de l'éducation nationale Eure éducation

nationale

Évreux, le 31 mai 2013

Le directeur académique des services Départementaux de l'éducation nationale de l'Eure à

Mesdames et Messieurs les enseignants titulaires du 1^{er} degré restés sans poste après le 1^{er} mouvement Mesdames et Messieurs les personnels enseignants stagiaires du 1^{er} degré

Objet : Mouvement complémentaire des instituteurs et des professeurs des écoles - année 2013

Inspection Académique

Division du Personnel DIPER

> Gestionnaires Téléphone

MmeSilly : 02.32.29.64.95 Mme Viricel: 02.32.29.64.81 Mme Reguia : 02.32.29.64.86 Mme Flan : 02.32.29.64.87 Mme Stein : 02.32.29.64.88 Fax 02.32.29.64.29 Mél. diper227@ac-rouen.fr

> Chef de bureau DIPER2 Mme Lesage 02 32 29 64 84

> > Chef de division Mme COURITAS 02.32.29.64.80

24 Bld Georges Chauvin 27022 Évreux CEDEX La phase d'ajustement du mouvement concernera :

- les enseignants titulaires et stagiaires *restés sans poste à l'issue de la phase principale.*

Le calendrier des opérations est le suivant :

 <u>saisie des vœux sur Internet (I-prof</u>) : à partir du lundi 17 au mercredi 19 juin à minuit

- groupe de travail de la phase d'ajustement début juillet date précisée ultérieurement

Je vous conseille vivement de vous reporter à la circulaire en date du 22 mars 2013 relative au mouvement qui est consultable sur <u>www.ia27.ac-rouen.fr</u> à la rubrique «mouvement intra départemental».

Je vous invite également à prêter une attention particulière aux **postes fractionnés** que vous êtes susceptible de demander (postes numérotés à partir de 20 000).

Il est impératif d'aller consulter le détail des couplages sur l-prof.

BARÈME

Le barème est constitué des éléments suivants au 31.12.2012 :

- l'A.G.S., une année = 1 point

- les enfants à charge : un enfant = 0.2 point

En cas d'égalité de barème, <u>le premier discriminant est l'ancienneté dans</u> <u>le poste</u>, le second est l'âge.

SAISIE DES VŒUX SUR INTERNET (I-PROF)

Le serveur sera ouvert du lundi 17 juin au mercredi 19 juin minuit.

Des ordinateurs sont à votre disposition à l'Inspection Académique et dans chaque inspection départementale de circonscription.

Il est conseillé de préparer au préalable votre demande de mutation (réunir codes et libellés des postes demandés) afin de réaliser plus facilement la saisie de vos vœux sur l- Prof.

Le nombre de vœux qu'il sera possible de saisir est de 30

Connexion I-PROF (rappel) :

L'accès au système d'information et d'aide aux mutations (SIAM) peut se faire de tout poste informatique connecté à Internet selon les modalités suivantes. Pour vous connecter, vous devez :

- Accéder directement à I-Prof en tapant l'adresse Internet suivante : https://bv.ac-rouen.fr/iprof/
- Vous authentifier en saisissant votre "compte utilisateur" (en minuscule) et votre "mot de passe" (numen en majuscule pour ceux qui ne l'ont pas changé) qui vous ont déjà été communiqués lors du déploiement du projet I-Prof dans le département, puis valider votre authentification en cliquant sur le bouton "Valider" :

ATTENTION : Si vous avez modifié votre mot de passe en utilisant les outils proposés par le bureau virtuel, vous devez continuer à l'utiliser pour de nouvelles connexions.

Si vous ne trouvez pas votre identifiant ou votre mot de passe, appelez l'assistance technique au 02.32.29.64.85 ou au 02.32.29.64.22

- Enfin, vous devez cliquer sur le bouton «Les services», puis sur le lien «SIAM» pour accéder à l'application SIAM premier degré.

Cette application vous permettra en particulier de saisir votre demande de mutation en cliquant sur "phase intra-départementale".

A ce stade vous pouvez :

- consulter les listes de postes ou
- saisir et modifier votre demande de mutation

Saisie et modification de votre demande de mutation :

- cliquer sur «SAISIE ET MODIFICATION DE VOTRE DEMANDE DE MUTATION»

Ceux d'entre vous qui souhaitent lier leurs vœux avec un conjoint devront cliquer sur « *LIEZ VOS VŒUX AVEC* » en indiquant le numen de la personne concernée. Pour éviter l'annulation des vœux, les conjoints ne doivent pas demander les mêmes postes dans le même ordre, sauf s'il existe 2 postes semblables dans une même école.

- cliquer sur SA/S/SSEZ VOS VŒUX
- saisir le numéro du 1^{er} poste demandé ou, si vous n'avez pas préparé votre demande rechercher les coordonnées du 1^{er} poste à saisir.
- si vous êtes d'accord avec les informations qui s'affichent cliquer sur «VALIDER»

- procéder ainsi pour tous les vœux à saisir en cliquant sur «AJOUTEZ UN VŒU» Vous pouvez modifier, insérer ou supprimer des vœux jusqu'à la fermeture du site en cliquant sur les icônes correspondant à ces fonctions et apparaissant sur chaque ligne de vœu.

<u>Résultats</u> :

Le résultat définitif de votre demande de mutation sera consultable sur I-PROF début juillet , date précisée ultérieurement (*rubrique les services/SIAM/phase intra/consulter le résultat*).

N'attendez pas le dernier jour pour effectuer la saisie de vos vœux.

Signé : Gilles GROSDEMANGE